

CHARTRE DE COOPERATION DES ACTEURS DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME DE CONCERTATION : Mesures de protection contre le loup et Multi-usages dans le PNR Vercors

La présente charte établit un accord entre les acteurs¹ engagés dans la plateforme de concertation sur les mesures de protection contre le loup et les multi-usages dans le PNR Vercors. Le sujet est l'utilisation d'un narratif commun développé par le groupe de travail de cette plateforme de concertation en 2021.

Chaque acteur de la plateforme de concertation est responsable du respect de cette charte et peut en rappeler les principes si besoin. La signature de la charte est demandée à tous les participants afin d'établir un cadre commun de travail et d'utilisation du récit commun. Dans un premier temps, les objectifs ainsi que le processus participatif ayant abouti à ce récit commun sont succinctement rappelés. Puis, les engagements des acteurs sont énoncés.

Plateforme de concertation

Dans un contexte de présence du loup, la mise en place de mesures de protection (en particulier les chiens de protection des troupeaux) peut parfois amener des problèmes avec les usagers du territoire, notamment vis-à-vis des activités de pleine nature et avec les riverains . De plus, la fréquentation liée à des usages de loisirs sur le territoire est en augmentation, avec des publics peu familiers avec les codes de la montagne.

Afin d'éviter une crispation entre les acteurs concernés, un groupe de travail multi-acteurs sur les «Mesures de protection contre le loup (dont les chiens de protection) et autres usages du territoire» a été mis en place par le Parc naturel régional du Vercors (PNR-Vercors) associé à un projet financé par les institutions européennes. Ce dernier apporte un soutien aux initiatives locales de concertation et de dialogue sur les grands prédateurs².

Une cartographie des acteurs et des problématiques a été développée et plusieurs réunions ont rassemblé les acteurs entre Septembre 2020 et Octobre 2021. Le groupe a décidé d'axer les travaux futurs autour d'une action pilote sur l'élaboration d'un récit commun afin de replacer les chiens de protection dans un contexte plus large de partage de l'espace en montagne. L'objectif serait ensuite de faire appel à une agence de communication de mettre en forme ce récit commun et de définir une stratégie pour son déploiement.

Les membres du groupe de travail ont jugé important d'acter ensemble un engagement des acteurs/institutions/individus de la plateforme de concertation à participer aux réflexions et à la construction du récit afin que celui-ci soit consensuel, et à l'utiliser comme axe commun dans toute communication. Cette charte propose donc un accord entre les acteurs.

¹ Par « acteurs » on entend les « structures » / « institutions » et individus qui participent au Projet de concertation

² Contrat de prestation de services pour la mise en place de plateformes Régionales/locales supplémentaires sur la coexistence entre la population et les grands carnivores, 07.027739/2018/792763/SER/ENV.D.3, financé par l'union européenne. Plus d'information : https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/regional_platforms_France.htm

Engagement des acteurs

Nous nous engageons à...

1. ...contribuer à la co-construction d'un récit commun replaçant les chiens de protection dans un contexte plus large d'utilisation des espaces par des activités différentes et complémentaires.
2. ...identifier un représentant référent de mon groupe d'intérêt qui puisse poursuivre le suivi sur le récit commun et maintenir le lien entre les acteurs de la plateforme de concertation.
3. ...utiliser ce récit commun et les outils de communication pertinents produits sur sa base (y compris ceux diffusés par les autres membres de la plateforme) comme axe de nos communications externes.
4. à rester cohérent et à respecter le récit établi communément dans la diffusion des messages.
5. ...communiquer à tous les acteurs de la plateforme les produits/moyens de communication que nous développerons en utilisant le récit commun afin d'assurer une large diffusion et une cohérence dans notre communication.
6. ...répondre, dans la mesure de nos moyens et si notre intervention est sollicitée, aux articles des médias qui vont à l'encontre du récit commun et à fournir aux journalistes concernés les informations pertinentes.
7. ...transmettre si besoin tout article de presse ou intervention dans les médias aux référents du groupe pour qu'ils coordonnent une réponse concertée.